

L'Heureux, Louise

De: J-P [thivi-j-p@sympatico.ca]
Envoyé: 20 janvier, 2006 11:47
À: Greffe; H-Q Fraser Eric
Objet: Pourriel suspecté: r3579

Bonjour

Je vous transmets cette demande de remboursements pour ma participation comme intervenant reconnu selon la décision D 2005-177

à la cause tarifaire de d'Hydro-Québec Distribution.

SVP les paragraphes qui suivent ne doivent pas être affichés sur le site de la Régie, ni aux autres intervenants.
ils sont destinés à la Régie et à H-Q D affaires réglementaires.

De prime abord je voudrais souligner que ce montant ne couvre qu'environ que le quart du temps réel que j'ai consacré à ce dossier.

je comprends que je fais ce concession parce que le sujet m'intéresse et comme j'ai été absent des dossiers H-Q D durant 2 années .
J'ai dû lire et analyser les travaux des divers groupes de travail des dossiers H-Q D PGEE et tarifaire comme R 3541 etc.

Je considère que ce temps non facturé est un travail fait gratuitement pour me permettre une mise à niveau utile et que dans le futur je pourrai de nouveau participer aux groupes de travail à venir sur les divers dossiers d'Hydro-Québec pour informer les gestionnaires de la CORPIQ.

Suite aux commentaires d'Hydro sur ma demande d'intervention, j'avais annoncé que ma participation de représentation sous mandat de la CORPIQ serait fortement réduite (15 K\$) considérant le nombre de volets couverts et j'ai réduit encore d'avantage mes honoraires sans réduire les heures que j'ai consacrées à ce dossier finalement on a déposé par écrit l'argumentaire et les recommandations de la CORPIQ faisant des économies (5K\$) des frais de procureur.

Pour ces raisons, j'estime raisonnable cette demande (le budget amendé était de 135 heures maintenant je réduit à 48 heures)

Comme M Théorêt a récemment dit il n'est pas essentiel de déposer des documents et des observations juste pour se faire voir ,
il y a aussi le travail d'information auprès des organismes pour faire comprendre les décisions de la Régie et des distributeurs d'énergie, ainsi de faire comprendre que des hausses justifiées et régulières qui évitent des chocs tarifaires tout en incitant à consommer moins et à consommer mieux sont acceptables dans le contexte économique québécois et international.

Je demande que le paiement soit fait au nom du

CERQ

J-P T

926 Place Foucault

St Bruno

J3V 4W8

Merci de votre compréhension

Jean-Paul Thivierge
analyste

450 441 4875